



## Document requis pour une nouvelle construction (Commercial ou industriel)

Ce document présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Durée valide du permis : **12 mois** (tout permis peut être renouvelé une seule fois)

Coût des permis : **500 \$ + 1 \$/m<sup>2</sup>** (construction) + **50 \$** (installation sanitaire) + **50 \$** (prélèvement d'eau)

**Dépôt de 1500 \$** remboursable dès l'obtention de tous les documents.

### Documents et informations requis

- 1- Plan/projet d'implantation ou certificat d'implantation fait par un arpenteur-géomètre;
- 2- Implantation de l'entrée charretière sur le plan/projet d'implantation;
- 3- Plan scellé et signé du bâtiment (fait par un professionnel; soit un technologue ou un architecte);
- 4- Étude de sol pour l'installation sanitaire (fait par un professionnel; soit un technologue ou un ingénieur);
- 5- Étude pour l'implantation du puits (fait par un professionnel; soit un technologue ou un ingénieur);
- 6- La demande de permis dûment remplie (formulaire disponible sur le site internet ou à l'hôtel de ville);
- 7- Le paiement total du permis (par carte de crédit ou par chèque);
- 8- Le formulaire de dépôt dûment rempli;
- 9- Le compte de taxes est à jour.

### L'implantation du bâtiment et les superficies minimales sont variables selon la zone

Au plaisir de vous servir et pour de plus amples informations, veuillez vous informer auprès du service d'urbanisme.